

**RÈGLEMENT DE LA COUPE FÉMININE**  
**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**  
**2025-2026**

Article 1 - Déroulement de la compétition.

La compétition se déroule en deux temps et concerne deux catégories de joueuses. Le premier temps de cette compétition est organisé sur UNE journée au niveau de chaque département avec un choix de date laissé à l'initiative des départements (avant mai), mais libre de tout autre épreuve. Afin d'ouvrir la compétition à un maximum de joueuses, dans chaque département, pourront être organisés un tableau « traditionnel » et un tableau « promo ».

Cette journée départementale permet de dégager un classement complet des équipes. Une journée finale regroupant les meilleures équipes de chaque département est prévue en fin de saison (mai/juin). L'inscription des équipes est gratuite au niveau régional (les départements ont le choix).

Article 2 - Organisation de la compétition par département.

Dans chaque département, les équipes sont réparties en poules de trois équipes (si possible). Dans le tableau « compétition », les poules sont définies suivant un ordre des équipes établi par addition des points des deux joueuses de l'équipe (les deux meilleures si c'est une équipe de 3) en tenant compte des classements individuels des joueuses au dernier classement officiel diffusé. En cas d'égalité, le départage se fera par rapport à la meilleure joueuse classée, et en cas de persistance de l'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Article 3 - Organisation de la journée régionale finale.

La journée finale attribue le titre régional. Elle se dispute, dans la mesure du possible, dans un lieu central de la Ligue.

Elle regroupe les équipes classées aux premières places (ou aux deux premières places, en fonction du nombre d'équipes participantes) de chaque département.

Les équipes sont placées dans un tableau à élimination directe en fonction du total de classements des joueuses de chaque équipe. Des rencontres de classement sont disputées afin de déterminer un classement complet des équipes.

Selon le nombre d'équipes présentes, la formule pourra être adaptée (par exemple poule unique de 5 ou 6 équipes). Dans ce cas-là, s'il y a deux équipes du même club, elles se jouent dès la première rencontre. Sinon, comme dans la formule à élimination directe, les équipes sont classées en fonction du total des classements des joueuses de chaque équipe.

Article 4 - Formule de la compétition.

C'est une épreuve par équipes de 2 joueuses.

Une troisième joueuse peut être intégrée à l'équipe pour disputer le double.

Il est possible de constituer des ententes (2 féminines de clubs différents).

Les rencontres ont lieu en 3 parties : Les 2 joueuses d'une équipe sont désignées par A et B, les 2 joueuses de l'équipe adverse par X et Y.

L'ordre des parties est le suivant : A/X, B/Y et double.

La rencontre se déroule sur une table.

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

En fonction du nombre d'équipes engagées, le J-A pourra adapter la formule de la compétition.

#### Article 5 - Décompte des points.

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée de simple ou de double.

L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.

#### Article 6 - Qualification des joueuses.

Cette compétition est ouverte à toutes les féminines licenciées en PACA.

Nombre d'équipes qualifiées pour le tour régional : 8

Règle de qualification : les équipes gagnantes aux niveaux départementaux seront qualifiées d'office, auxquelles s'ajouteront 3 équipes classées à la seconde place au prorata du nombre d'équipes participantes au niveau des départements.

Les joueuses en possession d'une licence compétition ne pourront jouer que dans le tableau du même nom. Les joueuses titulaires d'une licence loisir pourront jouer dans le tableau du même nom ou bien dans le tableau compétition, mais dans ce cas-là, leur licence sera transformée en licence compétition. Toutes les catégories d'âge peuvent participer, sauf les poussines.

Une joueuse ayant participé à la compétition dans une équipe au niveau départemental ne pourra évoluer dans une autre équipe au niveau régional.

#### Article 7 - Arbitrage des parties.

L'arbitrage des parties est assuré en alternance par les deux équipes.

#### Article 8 - Dates et lieux de la compétition.

Les rencontres se déroulent aux lieux et dates fixés par les départements pour le premier temps de l'épreuve et par la Commission Sportive Régionale pour le second temps de l'épreuve.

La finale régionale se jouera à Aix-les-Milles le dimanche 14 juin 2026.

#### **Responsables de l'épreuve :**

[fabienne.vagner@tennisdetableregionsud.fr](mailto:fabienne.vagner@tennisdetableregionsud.fr)

[sportive@tennisdetableregionsud.fr](mailto:sportive@tennisdetableregionsud.fr)